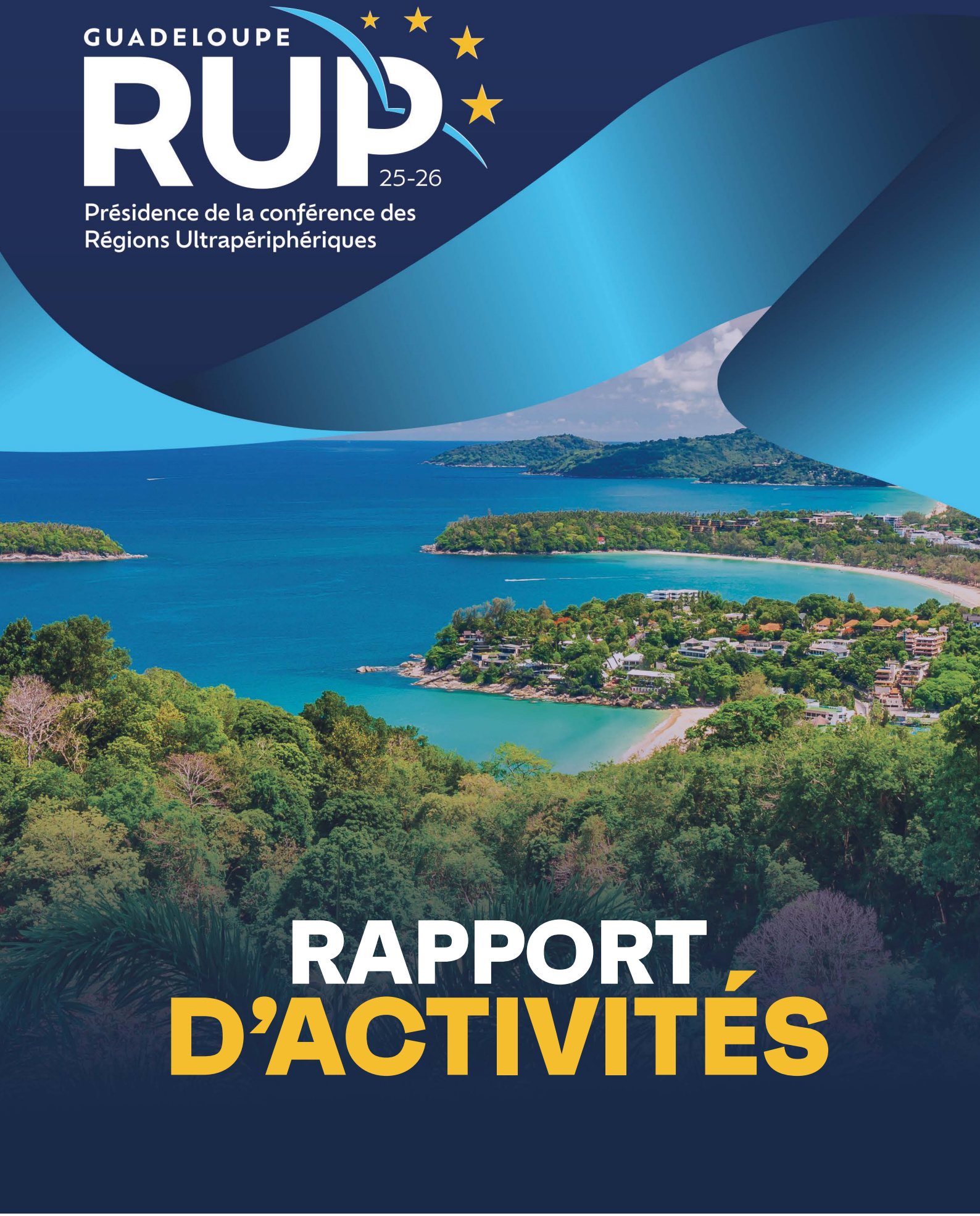
GUADELOUPE

RUP 25-26

Présidence de la conférence des Régions Ultrapériphériques



RAPPORT D'ACTIVITÉS

REGION GUADELOUPE

Archipel d'Avenir

Sommaire

Introduction — Une présidence au service d'une ambition européenne renouvelée pour les RUP 03

Synthèse 05

I. Affirmer la place stratégique des RUP dans le projet européen 06

II. Porter les priorités des RUP dans les politiques et le budget de l'Union européenne 08

III. Conduire un plaidoyer actif auprès des institutions européennes et des États membres 10

IV. Renforcer la coordination et la capacité d'action collective des neuf RUP 14

V. Deux temps forts de la présidence guadeloupéenne 17

VI. Bilan de la présidence et perspectives 19

VII. La 30e Conférence en Guadeloupe : un rayonnement international 21

VIII. Les grandes évolutions de l'Union européenne d'avril 2025 à novembre 2026 23

IX. Les temps forts de l'actualité dans les régions ultrapériphériques 24

Annexes 26

GUADELOUPE RUP 25-26
Présidence de la conférence des Régions Ultrapériphériques



Introduction

Une présidence au service d'une ambition européenne renouvelée pour les régions ultrapériphériques (RUP)

Le 31 mars 1995, à Gourbeyre en Guadeloupe, les présidents des sept régions ultrapériphériques initiales (les Açores, les Canaries, la Guadeloupe, la Guyane, Madère, la Martinique et La Réunion) ont signé le protocole de coopération historique qui a officiellement donné naissance à la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques (CPRUP).

Trente ans plus tard, la Guadeloupe retrouve la responsabilité de porter cette voix collective. Ce retour à la terre fondatrice donne à la présidence guadeloupéenne une portée historique particulière : il relie trois décennies de mobilisation politique à une nouvelle étape de la construction européenne.

Cette mémoire collective invite également à saluer l'engagement de Lucette MICHAUX-CHEVRY, figure majeure de l'histoire politique guadeloupéenne et de la mobilisation des régions ultrapériphériques. Son héritage rappelle que la reconnaissance des spécificités des régions ultrapériphériques est le fruit d'un engagement continu et d'une volonté de faire entendre leur voix dans les enceintes européennes.

La présidence rend également hommage à feu Gabriel SERVILLE, président de la Collectivité territoriale de Guyane, dont l'engagement demeure associé à la mémoire collective des acteurs qui ont œuvré au service de nos territoires et de la coopération entre nos régions.

Les régions ultrapériphériques incarnent plus que jamais une Europe en dialogue avec le monde. Par leur situation géographique, leur diversité culturelle et naturelle et leur présence dans plusieurs bassins océaniques, elles contribuent au rayonnement et à la présence de l'Union européenne dans l'Atlantique, la Caraïbe, l'océan Indien et l'espace amazonien. Elles sont également confrontées à des contraintes structurelles qui appellent des réponses adaptées et durables.



CPRUP 2025 - Saint-Denis de la Réunion

La présidence guadeloupéenne de la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques, d'avril 2025 à novembre 2026, s'est inscrite dans une période charnière pour l'Union européenne. La révision de la stratégie européenne en faveur des RUP, la préparation du cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 et la simplification des règles européennes ont constitué les principaux chantiers de cette période.

La Guadeloupe a porté une ambition claire : contribuer à faire évoluer le regard de l'Europe sur les RUP, afin qu'elles soient reconnues non seulement à travers leurs vulnérabilités, mais également comme des territoires stratégiques pour l'action européenne. Cette ambition a guidé les démarches de représentation, le dialogue avec les institutions et la coordination des positions des neuf régions.

La présidence a privilégié le dialogue, la concertation et la construction de positions communes. Les rencontres politiques, les contributions aux consultations, les propositions d'adaptation réglementaire et les échanges avec les institutions ont visé un objectif constant : faire vivre un véritable « réflexe RUP » dès la conception et la mise en œuvre des politiques européennes.

Les avancées intervenues au cours de cette période ouvrent une nouvelle étape, sans mettre un terme aux enjeux défendus. La nouvelle stratégie européenne doit désormais se traduire en engagements concrets, assortis de moyens adaptés et d'un suivi effectif. Les négociations budgétaires en cours doivent notamment garantir la prise en compte des besoins spécifiques des RUP.

Ary CHALUS
Président de la Région Guadeloupe
Président de la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques

Synthèse

La présidence guadeloupéenne s'est organisée autour de trois grands chantiers :
- la révision de la stratégie européenne en faveur des RUP ;
- la préparation du CFP 2028-2034 ;
- l'adaptation et la simplification des règles européennes.

Ces dossiers ont structuré les travaux collectifs des neuf RUP et les échanges avec les institutions nationales et européennes.

Au-delà du suivi des dossiers, la présidence a défendu une approche transversale : faire reconnaître la dimension géostratégique des RUP, préserver les mécanismes de soutien adaptés à leurs contraintes et associer plus étroitement les régions à la conception des politiques qui les concernent.

Les principaux jalons de la présidence guadeloupéenne

6–8 avril 2025

Participation à la 29e Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques à La Réunion et prise de la présidence par la Guadeloupe à compter du 8 avril.

9–11 avril 2025

Déplacement officiel à Mayotte du président Ary CHALUS et de la vice-présidente Marie-Luce PENCHARD, à la suite du passage du cyclone Chido, pour exprimer la solidarité des régions ultrapériphériques et mieux appréhender les enjeux de reconstruction et de résilience.

23–25 avril 2025

Participation à la 44e Assemblée générale de la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) à Las Palmas.

20 mai 2025

Forum sur le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) organisé à l'initiative du Parlement européen.

18–19 juin 2025

Premier Comité de suivi en présentiel sous présidence guadeloupéenne à Bruxelles.

17–18 novembre 2025

Célébration des 30 ans de la CPRUP et Forum des RUP à Bruxelles.

21 avril 2026

Rencontre avec les rapporteurs du règlement relatif aux Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR).



© CNES/ESA/Arianespace-ArianeGroup/Optique Vidéo CSG/S Martin, 2026

12 juin 2026

Rencontre à Bayonne avec les ministres chargés des Affaires européennes de la France, de l'Espagne et du Portugal.

10 septembre 2026

Adoption par la Commission européenne d'une nouvelle stratégie pour les RUP et présentation d'un premier paquet d'adaptations réglementaires.

I. Affirmer la place stratégique des RUP dans le projet européen

1. Les RUP, avant-postes européens et atouts géostratégiques de l'Union

La présidence guadeloupéenne a défendu un changement de regard sur les régions ultrapériphériques. Leur éloignement des centres décisionnels, les contraintes liées à leur insularité et leur exposition aux risques climatiques et géopolitiques ne résument pas leur place dans l'Union. Leur intégration dans plusieurs espaces océaniques, leur biodiversité, leur potentiel d'innovation et leur dynamisme intrinsèque constituent également des atouts pour l'Europe.

Lors de la 44e Assemblée générale de la Commission des îles de la CRPM, tenue à Las Palmas du 23 au 25 avril 2025, la présidence a rappelé que la révision de la stratégie RUP et la préparation du futur cadre financier devaient reconnaître cette place stratégique. Elle a appelé au maintien des acquis, à des enveloppes adaptées, à un rôle déterminant des régions dans la gouvernance et à la réalisation d'analyses d'impact tenant compte des réalités ultrapériphériques.

Cette orientation a été réaffirmée lors du Bureau politique de la CRPM du 4 juillet 2025 à La Haye, où les débats ont porté sur le budget européen post-2027, la compétitivité territoriale, le Pacte européen pour les océans, la sécurité et la résilience. La CPRUP et la CRPM ont défendu un budget européen mieux coordonné et aligné sur les besoins des territoires, ainsi que le maintien des principes de cohésion territoriale et de partenariat.



Filière Canne-Sucre Réunion

2. L'article 349 du TFUE : le principe d'égalité par la différenciation

L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) demeure le socle juridique de l'adaptation des politiques européennes aux réalités des RUP. La présidence a défendu son application effective, en rappelant que l'égalité de traitement suppose de prendre en compte les contraintes structurelles propres à ces territoires.

Lors de la rencontre avec des députés européens issus des RUP, le 14 octobre 2025 à Bruxelles, les échanges ont porté sur la place des régions dans les futurs PPNR, la préservation des dispositifs existants et le maintien de l'article 349 comme fondement des adaptations réglementaires. Les participants ont appelé à une mobilisation coordonnée entre les RUP, le Parlement européen et les États membres afin de peser sur les négociations.

3. Faire reconnaître les contributions des RUP à la souveraineté, à la résilience et aux transitions indispensables à l'Europe

Les interventions politiques de novembre 2025 à Bruxelles ont donné une expression particulière à cette ambition. À l'occasion des trente ans de la CPRUP, le 17 novembre 2025, le président Ary CHALUS a appelé à placer les RUP au cœur des réflexions européennes sur la défense, la compétitivité et la transition écologique. Le lendemain, lors du Forum des RUP, il a souligné leur dimension maritime et géostratégique, ainsi que le rôle des ports et des aéroports dans la connectivité européenne.

La présidence a également soutenu une approche intégrant la protection des écosystèmes, le suivi du changement climatique, la sécurité maritime et la transition énergétique. À l'Assemblée générale de la Commission des îles à Cagliari, du 27 au 29 avril 2026, la Région Guadeloupe a insisté sur la connectivité, la transition énergétique et le rôle géostratégique des RUP. La déclaration finale 2026 de la Commission des îles a été adoptée à l'unanimité.

II. Porter les priorités des RUP dans les politiques et le budget de l'Union européenne

1. Défendre la place des RUP dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034

La préparation du CFP 2028-2034 a constitué un chantier central de la présidence.

La proposition de la Commission européenne, présentée le 16 juillet 2025, s'élève à près de 2 000 milliards d'euros et repose sur une nouvelle architecture budgétaire, organisée notamment autour des PPNR, qui regroupent plusieurs politiques.

La CPRUP a alerté sur le risque que cette architecture dilue les dispositifs spécifiques aux RUP, notamment le POSEI et l'allocation dédiée à la compensation des surcoûts. La présidence a défendu le maintien de financements identifiables, du rôle des régions dans la gouvernance des politiques et de taux de cofinancement adaptés aux contraintes structurelles.



Pont sur l'Oyapock

Le 21 avril 2026, la présidence a rencontré au Parlement européen les rapporteurs Andrey NOVAKOV et Elsi KATAINEN, chargés du rapport sur le règlement relatif aux PPNR. Elle leur a présenté les amendements portés par les RUP et défendu le maintien d'allocations dédiées.

La CPRUP a insisté sur la nécessité de préserver des allocations financières dédiées, indispensables pour compenser les contraintes structurelles permanentes des RUP. Elle a rappelé les montants historiquement alloués aux RUP : une enveloppe globale de 2,5 milliards d'euros au titre du FSE/FEDER sur la programmation 2014-2020, une allocation spécifique FEDER pour la compensation des surcoûts portée de 427 millions d'euros (2007-2013) à 481 millions d'euros (2014-2020), et une dotation POSEI de 628,5 millions d'euros annuels, maintenue à ce niveau depuis 2011.

Ces négociations demeurent déterminantes pour la période 2028-2034. Les positions déjà exprimées par le Parlement européen et les États membres constituent des relais importants, mais la sécurisation des enveloppes dédiées dépend des arbitrages et des textes qui seront définitivement adoptés.

2. Contribuer au renouvellement de la stratégie européenne en faveur des RUP

La révision de la stratégie européenne pour les RUP a constitué un autre grand chantier de la présidence. La Guadeloupe a porté plusieurs priorités : une prise en compte systématique de l'article 349 du TFUE, la reconnaissance du rôle géostratégique des régions, un dialogue structuré avec la Commission et des réponses adaptées aux contraintes économiques, sociales, environnementales et de connectivité.

Le 10 septembre 2026, la Commission européenne a adopté sa nouvelle stratégie en faveur des RUP, reprenant de nombreuses recommandations de la CPRUP, notamment : le recours plus systématique à l'article 349, la reconnaissance du rôle géostratégique des RUP, le droit de rester vivre dans son territoire, la lutte contre les sargasses et le renforcement du dialogue avec la Commission. La mise en œuvre de ces orientations devra être suivie dans la durée.

3. Promouvoir l'adaptation et la simplification des règles européennes

La présidence a soutenu le travail de simplification visant à supprimer les obstacles réglementaires qui ralentissent le développement des RUP, tout en inscrivant un « réflexe RUP » dans l'élaboration des nouvelles politiques. Le Comité de suivi de la CPRUP a contribué à ce travail en proposant 62 mesures de simplification. Des contributions conjointes et nationales ont été transmises à la Commission en juin 2025 et en janvier 2026.

Le 10 septembre 2026, la Commission a présenté, conjointement à la nouvelle stratégie, un paquet réglementaire fondé sur l'article 349 du TFUE. Il prend la forme d'une proposition de règlement et d'une proposition de décision du Conseil et comporte six adaptations ciblées :

- Octroi de mer : prolongation du régime jusqu'au 31 décembre 2030, ajout de 22 codes produits pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion, et mise à jour annuelle simplifiée des listes de produits.
- Agriculture : intégration de produits tropicaux tels que le manioc, l'igname, le taro et le malanga dans l'organisation commune des marchés (OCM) fruits et légumes, afin d'ouvrir l'accès au soutien aux organisations de producteurs.
- Forêt : exclusion de la Guyane du champ du règlement relatif à la déforestation pour les produits consommés localement ou exportés vers des pays tiers.
- Pêche : report à 2030 de la fixation des plafonds de capacité de la flotte de Mayotte.
- Douanes : exonération de droits pour 1 500 tonnes par an de vivaneau rouge transformé en Guyane.
- Migration : adaptation de la procédure d'asile aux RUP françaises situées hors de l'espace Schengen.

Par ailleurs, la proposition de révision du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE) prolonge jusqu'au 31 décembre 2035 certaines dérogations applicables au transport aérien et maritime des RUP. La Commission a présenté ce paquet comme une première étape d'un processus continu et s'est engagée, lors du Groupe de travail RUP du 17 septembre 2026, à travailler avec les régions à de nouvelles mesures.



4. Défendre des instruments financiers adaptés aux contraintes et aux besoins des RUP

La présidence a défendu le maintien des dispositifs spécifiques répondant aux contraintes structurelles des RUP. Lors du Forum POSEI du 20 mai 2025, organisé à l'initiative du Parlement européen, Patrick DOLLIN, président de la commission régionale économie verte, est intervenu au nom de la présidence. Les échanges ont porté sur le doublement de l'enveloppe du POSEI agricole, le rétablissement d'un POSEI pêche et la création d'un instrument de type « POSEI Transport » pour répondre aux enjeux de connectivité et aux surcoûts structurels.

Ces propositions s'inscrivent dans la défense d'une agriculture et d'une pêche adaptées aux réalités locales, de la souveraineté alimentaire et d'une meilleure connectivité des territoires. Leur traduction dans les futurs instruments européens demeure un enjeu des négociations budgétaires.

III. Conduire un plaidoyer actif auprès des institutions européennes et des États membres

1. Renforcer le dialogue avec la Commission européenne

Le dialogue avec la Commission européenne a constitué un axe continu de la présidence, notamment au sein du Groupe de travail RUP organisé par l'Unité RUP et la direction générale de la Politique régionale et urbaine (DG REGIO). Ces réunions ont permis de suivre l'avancement des dossiers européens, de présenter les priorités des régions et de préparer la mise en œuvre des nouvelles orientations.

Le 19 juin 2025, la Guadeloupe a présenté son programme de présidence lors de la première réunion hybride du Groupe de travail RUP organisée sous sa présidence. Les échanges ont porté sur la révision de la stratégie et les priorités de chaque région. Le 16 octobre 2025, les discussions ont notamment abordé le Fonds social pour le climat, la future stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et les perspectives du CFP.

Le 11 juin 2026, la DG REGIO a fait le point sur les avancées concernant les règlements relatifs aux PPNR, Global Europe et la compétitivité régionale. Les échanges ont également porté sur l'intégration des RUP dans le Semestre européen, le SEQE, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et la révision des lignes directrices relatives au transport aérien. Le 17 septembre 2026, les délégations ont rencontré les services de la Commission pour examiner la nouvelle stratégie et le paquet de simplification.

2. Mobiliser le Parlement européen

La présidence a entretenu un dialogue avec les députés européens sur les conséquences des réformes en cours pour les RUP. Le 23 juin 2025, elle a participé à une table ronde organisée par la députée européenne Isabelle LE CALLENEC autour de son livre blanc consacré à l'accès aux fonds de la politique de cohésion. La présidence y a rappelé la nécessité de simplifier les procédures, d'améliorer la lisibilité des règles et de tenir compte des spécificités des RUP, notamment en matière de renouvellement de la flotte de pêche et d'insertion régionale.

Le 15 juillet 2025, lors d'une audition de la commission du développement régional du Parlement européen (REGI) consacrée aux défis des RUP et des îles après 2027, les échanges ont porté sur les principes de partenariat, de subsidiarité, de gouvernance à plusieurs niveaux et de différenciation, ainsi que sur l'application de l'article 349 du TFUE.

Le 14 octobre 2025, les représentants des RUP ont rencontré à Bruxelles plusieurs députés européens issus des régions. Les échanges ont porté sur les futurs PPNR, la préservation des dispositifs existants et la nécessité de maintenir l'article 349 au cœur des adaptations réglementaires.



Parlement Européen



Trilogue CFP Bayonne 2026

3. Porter les priorités des RUP auprès de l'Espagne, de la France et du Portugal

La présidence a recherché le soutien des trois États membres concernés par les RUP.

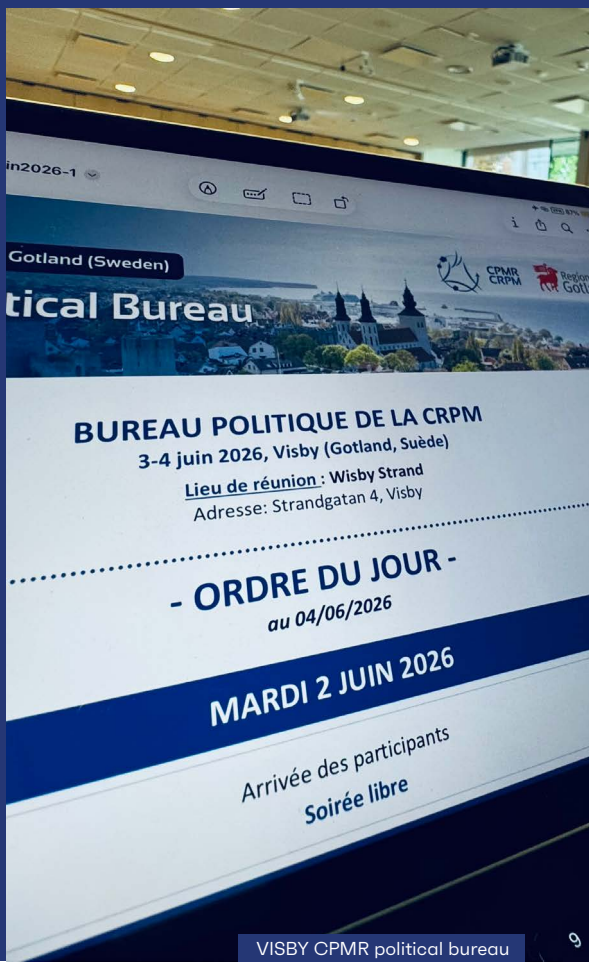
La rencontre du 12 juin 2026 à Bayonne avec les ministres chargés des Affaires européennes de la France, de l'Espagne et du Portugal a constitué une étape importante de cette démarche. La déclaration politique remise à cette occasion a mis en avant la préservation des financements dédiés, la compensation des surcoûts et le maintien d'une gouvernance associant les régions.

La présidence a également rappelé que, pour le CFP 2028-2034, les trois États membres devront prévoir des mesures spécifiques aux RUP dans leurs PPNR.

4. Développer les alliances institutionnelles et les actions de représentation

La présidence a porté les priorités des RUP dans différentes enceintes européennes, notamment la Commission des îles et le Bureau politique de la CRPM. À Barcelone, du 19 au 21 novembre 2025, la CPRUP est intervenue au sein de la Commission des îles afin de rappeler la nécessité de prendre en compte les spécificités des régions ultrapériphériques dans les politiques européennes.

Réuni à Visby les 3 et 4 juin 2026, le Bureau politique de la CRPM a réaffirmé l'importance d'une politique de cohésion ambitieuse et territorialement différenciée. La CPRUP y a plaidé pour la préservation des instruments adaptés aux RUP dans les négociations du CFP. Le Bureau a également adopté une position sur le paquet Réseaux de l'Union européenne, soulignant la nécessité de mieux prendre en compte les contraintes d'accessibilité et de connectivité des territoires éloignés.



VISBY CPMR political bureau



Forum UE PTOM

5. Contribuer aux consultations publiques et aux évolutions des textes européens

La présidence a contribué à la préparation des politiques européennes par des réponses aux consultations publiques, des courriers et des propositions d'amendements : 23 consultations ont été réalisées, portant notamment sur le Pacte européen pour les océans, la pêche, le cadre financier post-2027, le SEQE, le tourisme, le logement abordable, la lutte contre la pauvreté, Global Europe, Erasmus+ 2028-2034, la simplification réglementaire, la stratégie européenne pour les îles, la cohésion et les lignes directrices relatives au transport aérien.

La présidence a également adressé des courriers aux autorités européennes concernant les effets du système d'échange de quotas d'émission sur des territoires dépendants des transports aérien et maritime, ainsi que les adaptations nécessaires du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Des amendements ont été portés sur le CFP et le règlement Global Europe.



OCDE RUP

Le 2 juillet 2025, l'OCDE a remis une boîte à outils destinée à aider les RUP à améliorer la gestion des projets d'intérêt général. Elle comprend notamment des fiches programmes, un guide du porteur de projet, un annuaire des points de contact et agences, un catalogue de formations et webinaires, une grille de suivi des participations, des fiches de postes standardisées, une charte partenariale et un guide d'analyse des besoins. Les outils, expérimentés en Martinique, ont été partagés avec les autres régions ; une réunion de restitution s'est tenue le 22 septembre 2025.

IV. Renforcer la coordination et la capacité d'action collective des neuf RUP

1. Le Comité de suivi de la CPRUP

Tout au long de la présidence guadeloupéenne, le Comité de suivi a constitué le cadre de travail collectif des neuf régions ultrapériphériques. Réunies à Bruxelles, les délégations ont coordonné leurs positions, suivi les négociations européennes et renforcé le dialogue avec les institutions.

Les 18 et 19 juin 2025, le premier Comité de suivi en présentiel sous présidence guadeloupéenne a permis d'échanger sur le futur CFP, le Pacte européen pour les océans et la stratégie RUP. Les délégations ont également fait le point sur les travaux de la CRPM, du Comité européen des régions et du consortium BEST LIFE2030.



Comité de suivi



P. Sellin et A. Chalus

Les 16 et 17 septembre 2025, les délégations ont analysé les règlements post-2027 et avancé dans l'élaboration d'une position commune sur le CFP 2028-2034. Elles ont rencontré l'Unité RUP de la Commission au sujet de la stratégie et du paquet de simplification, ainsi que les représentations permanentes de la France et de l'Espagne.

Du 14 au 16 octobre 2025, les travaux ont porté sur la préservation des acquis européens, l'article 349 du TFUE, la gouvernance des futurs instruments de cohésion et la sanctuarisation des enveloppes financières.



GT-RUP-2

Les 9 et 10 décembre 2025, le Comité de suivi a souligné l'absence de garanties fermes sur le maintien des financements adaptés et a appelé à une implication renforcée des États membres au Conseil.

Du 20 au 22 avril 2026, le Comité de suivi a organisé un dialogue de mise en œuvre avec Raffaele FITTO, vice-président exécutif de la Commission européenne chargé de la Cohésion et des Réformes. Les échanges ont porté notamment sur le POSEI, le MACF, les règles phytosanitaires, la souveraineté alimentaire, le SEQE et la compensation des surcoûts.

En septembre 2026, les délégations ont analysé la nouvelle stratégie RUP et le paquet de simplification, préparé la déclaration finale de la 30e CPRUP et acté une contribution collective sur le principe de non-nuisance significative (DNSH).



Groupe de Travail RUP



Groupe de Travail RUP

2. Les groupes de travail et le dialogue avec la Commission européenne

Le Groupe de travail RUP, organisé par l'Unité RUP de la Commission européenne en lien avec la DG REGIO, a constitué un espace de dialogue technique et politique entre les neuf régions, leurs États membres et les services de la Commission. Il a permis de suivre l'avancement des dossiers et de porter les positions communes.

Les réunions de juin et octobre 2025 ont porté sur la stratégie RUP, le futur CFP, le Fonds social pour le climat et la lutte contre la pauvreté. En juin 2026, les échanges ont abordé les règlements PPNR et Global Europe, la compétitivité régionale, le SEQE, le MACF, les lignes directrices sur le transport aérien, ainsi que de nouveaux dispositifs d'appui aux RUP.

3. L'élaboration de positions communes

La construction de positions communes a permis de donner davantage de poids aux demandes des RUP dans les discussions européennes. Les travaux collectifs ont notamment concerné la stratégie européenne, le cadre financier, les instruments dédiés, les adaptations réglementaires et les conditions de gouvernance des futurs programmes.

Cette coordination s'est traduite par des déclarations communes, des contributions aux consultations, des propositions d'amendements et des échanges avec les institutions européennes et les États membres. Elle a également facilité le partage d'informations et d'outils entre les régions.

4. Les courriers, déclarations, contributions et amendements portés collectivement

Parmi les démarches collectives figurent la déclaration remise aux commissaires européens lors du Forum des RUP du 18 novembre 2025, les amendements transmis aux rapporteurs du règlement PPNR, la déclaration politique de Bayonne du 12 juin 2026 et les contributions aux consultations européennes. Ces démarches ont porté sur la préservation de l'article 349 du TFUE, les financements dédiés, la compensation des surcoûts, le maintien du dialogue direct entre les RUP et la Commission et l'intégration de leurs réalités dans les textes européens.



30ans de la CPRUP novembre 2025

V. Deux temps forts de la présidence guadeloupéenne

1. La célébration des 30 ans de la CPRUP : trois décennies d'engagement collectif

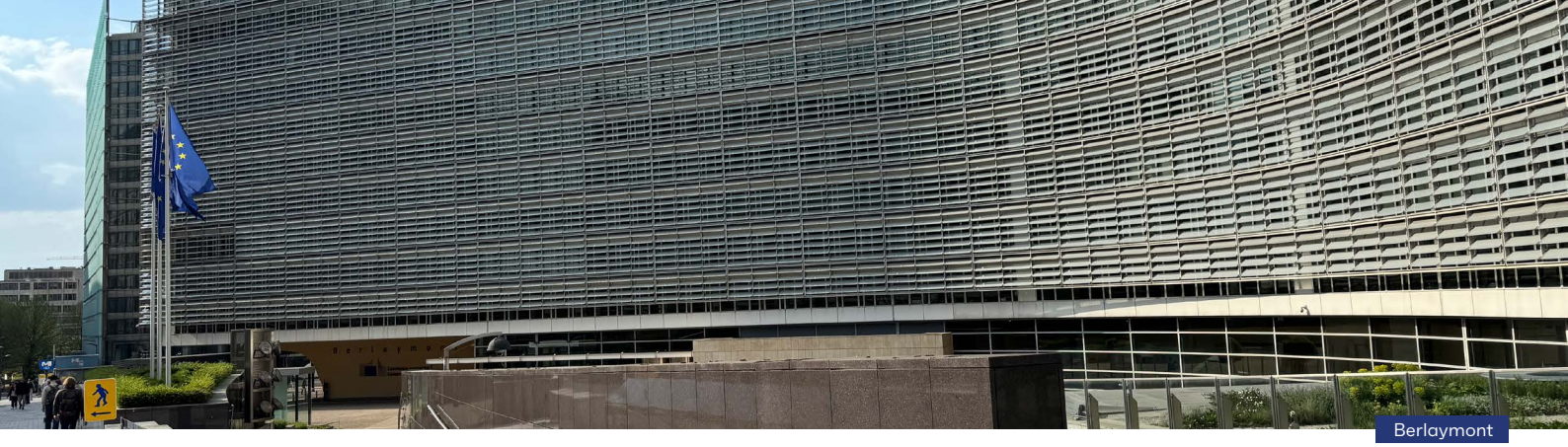
La célébration des trente ans de la CPRUP, organisée à Bruxelles le 17 novembre 2025, a constitué un temps fort de la présidence guadeloupéenne. Elle a rappelé le rôle de la Conférence, créée en 1995, comme voix collective des neuf territoires ultrapériphériques et espace de dialogue et de solidarité.


Forum des RUP, novembre 2025

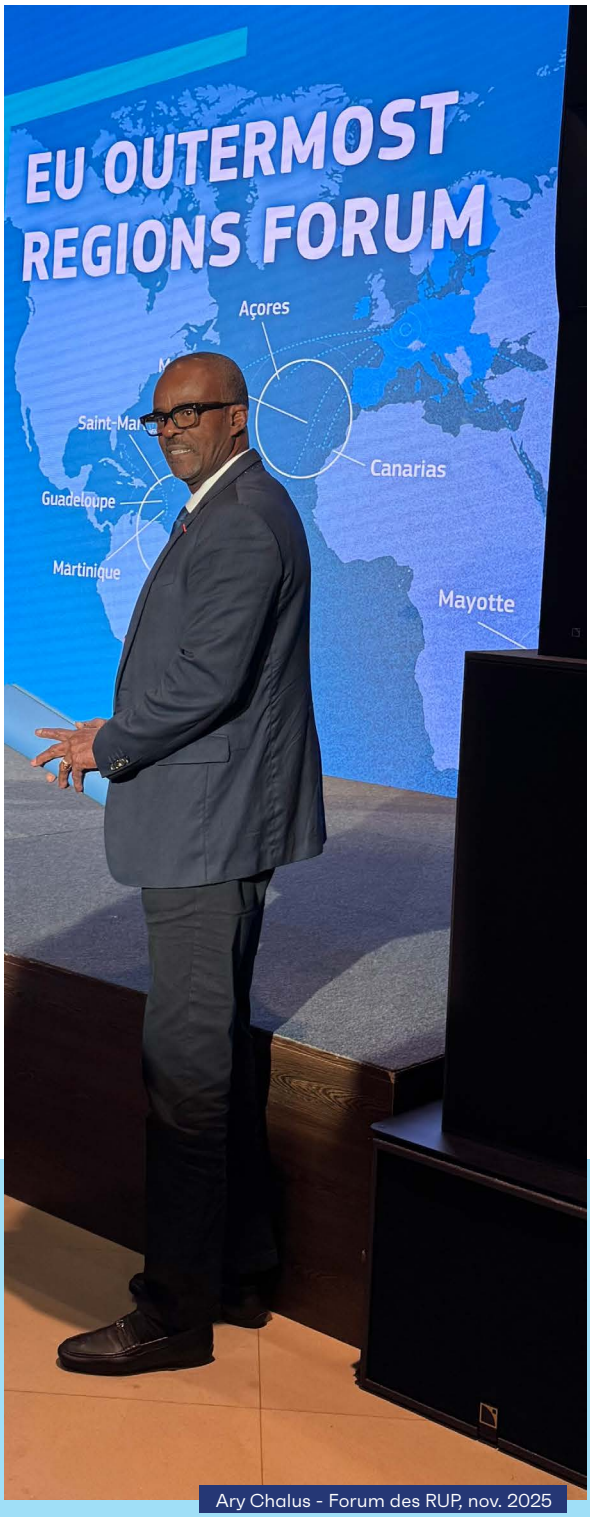
À cette occasion, le président Ary CHALUS a défendu l'idée que les RUP ne devaient pas être considérées comme de simples marges de l'Union, mais comme des avant-postes européens, ouverts sur le monde. Il a appelé à renforcer l'ambition européenne à leur égard dans le cadre du CFP 2028-2034, en mobilisant des outils financiers et réglementaires adaptés à leurs réalités.

2. Le Forum des RUP : porter une ambition politique commune au plus haut niveau européen

Le 18 novembre 2025, le Forum des RUP a réuni Raffaele FITTO, Christophe HANSEN, commissaire européen à l'Agriculture et à l'Alimentation, et Apostolos TZITZIKOSTAS, commissaire européen au Transport et au Tourisme durables, ainsi que des représentants des trois États membres concernés. La réunion a porté sur l'avenir des RUP dans les négociations du futur cadre financier.



Berlaymont



Ary Chalus - Forum des RUP, nov. 2025

Les présidents ont remis une déclaration conjointe rappelant le rejet d'une renationalisation des politiques européennes qui fragiliserait le dialogue direct entre les RUP et la Commission, l'inquiétude face aux propositions qui ignorent les spécificités ultrapériphériques et l'obligation de respecter l'article 349 du TFUE.

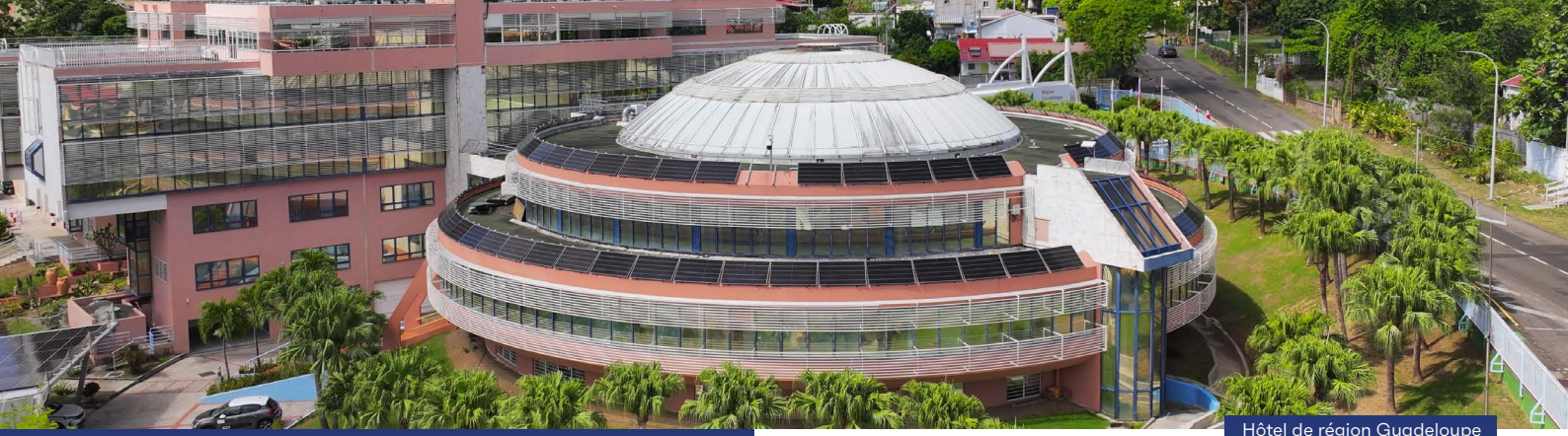
3. Les messages et priorités affirmés à l'occasion de ces deux rendez-vous

Les interventions des 17 et 18 novembre 2025 se sont articulées autour de trois messages :

- reconnaître les RUP comme des territoires stratégiques pour l'Union ;
- appliquer pleinement le principe d'égalité par la différenciation ;
- traduire cette reconnaissance en politiques et moyens adaptés.

La présidence a également défendu le renforcement du POSEI, la prise en compte des enjeux de pêche, l'amélioration de la connectivité et la proposition d'un instrument de type « POSEI Transport ».

Ces deux rendez-vous ont renforcé la visibilité politique de la CPRUP et offert un cadre de dialogue direct avec les institutions européennes. Ils ont également réaffirmé la nécessité de poursuivre le travail collectif au-delà de ces événements, en particulier dans les négociations budgétaires et réglementaires.



Hôtel de région Guadeloupe

VI. Bilan de la présidence et perspectives

1. Les principales avancées et les résultats obtenus

La présidence guadeloupéenne a contribué à maintenir les priorités des RUP dans les débats européens à un moment déterminant pour l'avenir des politiques de cohésion, de l'agriculture, de la pêche et de la connectivité :

• Une nouvelle stratégie européenne pour les RUP a été adoptée par la Commission le 10 septembre 2026, avec des priorités relatives à l'article 349 du TFUE, au rôle géostratégique des régions, au droit de rester vivre dans son territoire, à la lutte contre les sargasses et au dialogue structuré avec la Commission.

• Un premier paquet de six adaptations réglementaires a été présenté le 10 septembre 2026, portant notamment sur l'octroi de mer, les produits agricoles tropicaux, la forêt en Guyane, la pêche à Mayotte, les douanes et la procédure d'asile.

• La présidence a contribué à porter la question des dérogations liées au SEQE et au MACF dans les échanges avec les institutions européennes.

• La mobilisation collective s'est appuyée sur 23 consultations publiques recensées, des courriers adressés aux autorités européennes, des amendements sur le CFP et le règlement Global Europe et la déclaration de Bayonne.

Ces avancées résultent de démarches conduites par la présidence, du travail collectif des neuf RUP et des décisions ou propositions des institutions européennes.

2. Les dossiers engagés et les négociations à poursuivre

Plusieurs enjeux restent ouverts. Les propositions réglementaires présentées en septembre 2026 doivent suivre leur parcours institutionnel et être adoptées par les colégislateurs. Les dérogations relatives au SEQE et au MACF doivent être confirmées dans les textes définitifs. Le paquet de simplification doit également pouvoir être complété par d'autres mesures portées par les RUP.

Le CFP 2028-2034 demeure le principal enjeu budgétaire. La CPRUP entend poursuivre la défense de lignes dédiées aux RUP, en particulier pour le POSEI et la compensation des surcoûts, ainsi que le maintien du rôle des régions dans la gouvernance des programmes.

3. Les priorités à maintenir dans l'agenda européen

• Garantir des lignes budgétaires identifiables pour les RUP dans le CFP 2028-2034,notamment pour le POSEI et la compensation des surcoûts.



30ans CPRUP

- Maintenir le rôle des RUP dans la gouvernance et le dialogue direct avec la Commission européenne.
- Préserver des taux de cofinancement et des règles de gestion adaptés, conformément à l'article 349 du TFUE.
- Traduire les ambitions de la nouvelle stratégie RUP en mesures opérationnelles, financements et calendrier de mise en œuvre.
- Poursuivre la simplification réglementaire et faire appliquer le réflexe RUP dès la conception des textes européens.



Commission Européenne Berlaymont

4. La transmission à la prochaine présidence et les prochaines échéances

L'automne 2026 ouvre une phase décisive pour les négociations budgétaires et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et du paquet de simplification. Le Conseil européen des 15 et 16 octobre 2026 a débattu du CFP, sur la base d'un cadre de négociation révisé présenté par la présidence irlandaise du Conseil. De nouveaux échanges pourraient se tenir à la fin du mois de novembre, avant le Conseil européen de décembre 2026 ; la négociation des règlements sectoriels se poursuivra en 2027.

La 30e Conférence des Présidents des RUP, organisée en Guadeloupe du 4 au 6 novembre 2026, constitue une échéance importante : elle doit permettre d'adopter une déclaration finale portant les priorités communes et de transmettre à la prochaine présidence, assurée par Madère, une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie et du paquet de simplification.

VII. La 30e Conférence en Guadeloupe : un rayonnement international

1. Retour à la terre fondatrice : Gourbeyre, 31 mars 1995

La Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques a été créée le 31 mars 1995 à Gourbeyre, en Guadeloupe, autour d'une conviction commune : les différences de ces territoires peuvent devenir le socle d'une ambition partagée. Plus de trente ans après, le retour de la Conférence en Guadeloupe permet de relier l'histoire de cette coopération à ses enjeux contemporains : préserver une reconnaissance juridique spécifique, maintenir un dialogue direct avec les institutions européennes et mieux faire reconnaître la contribution de ces territoires à la présence européenne dans le monde.



Lucette Michaux-Chevry et Ary Chalus



Conférence Régionale sur la sécurité - Fort de France Juillet 2026

2. Une rencontre ouverte sur la Caraïbe et l'Atlantique

La tenue de la 30e Conférence en Guadeloupe s'inscrit dans un environnement régional marqué par la recomposition des alliances, l'évolution des routes commerciales et maritimes et l'importance croissante des enjeux de sécurité, d'énergie, de connectivité et de résilience. La position de la Guadeloupe dans l'arc caribéen, ses liens avec l'Organisation des États de la Caraïbe orientale et sa vocation de territoire européen de coopération donnent à cette séquence une portée qui dépasse le seul cadre institutionnel européen.

La Conférence offre un cadre de dialogue entre les régions ultrapériphériques et les partenaires de leur voisinage. Les échanges

avec des représentants du Cap-Vert, des pays et territoires d'outre-mer et de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale illustrent l'intérêt d'une coopération renforcée entre l'Europe et les espaces caribéen et atlantique. Les participants et le déroulé des séquences figureront dans les actes de la Conférence.

3. Un nouvel axe stratégique dans un contexte géopolitique en recomposition

La présidence guadeloupéenne a défendu une lecture stratégique des régions ultrapériphériques. Leur présence dans l'Atlantique, la Caraïbe, l'Amazonie, l'océan Indien et le voisinage de l'Afrique donne à l'Union européenne une profondeur géographique et diplomatique singulière. Dans un contexte de concurrence accrue entre puissances, de sécurisation des chaînes d'approvisionnement et de transformation des routes maritimes, la résilience économique, les infrastructures portuaires et aéroportuaires, les télécommunications, la sécurité alimentaire et la coopération avec les voisins régionaux doivent être considérés comme des enjeux européens à part entière.



Visite officielle à Cabo Verde mai 2026



Parlement Européen Strasbourg

VIII. Les grandes évolutions de l'Union européenne d'avril 2025 à novembre 2026

1. Le futur budget européen pour 2028–2034

La proposition de cadre financier pluriannuel pour 2028–2034, présentée par la Commission le 16 juillet 2025, ouvre une négociation majeure sur les priorités, la gouvernance et la répartition des moyens européens. Pour les RUP, l'enjeu central est de préserver des soutiens lisibles et adaptés, ainsi qu'une participation réelle des autorités régionales aux choix d'investissement. Les positions défendues par la CPRUP s'inscrivent dans cette négociation, dont les arbitrages restent à venir.

2. La nouvelle stratégie européenne en faveur des régions ultrapériphériques et la simplification

La préparation d'une nouvelle stratégie européenne et les travaux de simplification ont marqué la période. La stratégie adoptée par la Commission le 10 septembre 2026 doit maintenant être traduite en mesures opérationnelles et suivie dans la durée. Le paquet réglementaire présenté à cette occasion vise plusieurs domaines — fiscalité locale, agriculture, forêt, pêche, douanes, asile et dérogations au SEQE pour les transports — dont les effets dépendront du statut juridique final de chaque texte et de sa mise en œuvre.



Parlement Européen Strasbourg

3. L'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur : vigilance sur les effets pour les RUP

L'accord entre l'Union européenne et le Mercosur constitue un autre dossier majeur de la période. Il comprend deux instruments, signés le 17 janvier 2026 au Paraguay après l'autorisation donnée par le Conseil le 9 janvier : un accord commercial intérimaire, appliqué à titre provisoire depuis le 1er mai 2026, et un accord de partenariat global, soumis aux procédures nécessaires à son entrée en vigueur complète.

Pour les régions ultrapériphériques, l'enjeu est d'évaluer les effets potentiels de l'ouverture commerciale sur les filières agricoles, agroalimentaires et les économies insulaires, en tenant compte des différences de coûts de production, de normes, de transport et de taille des marchés. Les préoccupations portent notamment sur l'exposition de productions sensibles à une concurrence accrue et sur la nécessité de garanties effectives, de mécanismes de sauvegarde réactifs et d'un suivi territorial des effets de l'accord. À ce stade, il s'agit d'inquiétudes exprimées par les acteurs territoriaux ; les impacts devront être établis à partir de données économiques et commerciales.

IX. Les temps forts de l'actualité dans les régions ultrapériphériques

1. Solidarité entre les régions : la visite à Mayotte après le cyclone Chido

Du 9 au 11 avril 2025, le président Ary CHALUS et la vice-présidente Marie-Luce PENCHARD se sont rendus à Mayotte. Cette visite a permis d'exprimer la solidarité de la Guadeloupe et des régions ultrapériphériques à la population mahoraise après le passage du cyclone Chido, le 14 décembre 2024. Les échanges avec les élus et les visites de terrain ont mis en lumière les enjeux de reconstruction, de résilience et de développement d'un territoire dont la position dans le canal du Mozambique présente une importance maritime et géostratégique particulière.

2. Agriculture, pêche et souveraineté alimentaire

Les positions portées au cours de la période ont souligné le rôle du POSEI pour les productions agricoles, ainsi que la nécessité de dispositifs mieux adaptés à la pêche et à la connectivité. Les propositions de doublement de l'enveloppe agricole, de rétablissement d'un programme dédié à la pêche et de création d'un instrument consacré au transport constituent des revendications politiques portées dans les négociations budgétaires, et non des mesures acquises.

3. Cohésion, connectivité et capacités d'investissement

Les débats sur le futur budget européen ont renforcé les préoccupations relatives à la gestion des fonds, à la visibilité pluriannuelle et au maintien d'un dialogue direct entre les régions et la Commission européenne. Pour les régions ultrapériphériques, ces enjeux se traduisent par des besoins concrets en infrastructures, en transport, en adaptation climatique, en diversification économique et en services essentiels.

Focus — Contributions citoyennes sur le paquet de simplification européen

La concertation organisée à l'Espace régional du Raizet le 12 décembre 2025 a permis d'associer des acteurs du territoire guadeloupéen à la réflexion sur la simplification des règles européennes. Elle visait à faire remonter des difficultés concrètes rencontrées par les entreprises, les filières, les porteurs de projets et les organismes concernés, ainsi que des propositions adaptées aux réalités des régions ultrapériphériques.



Dársena pesquera Santa Cruz de Tenerife

Annexes

1. Chronologie des principales actions de la présidence

6–8 avril 2025	29e Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques à La Réunion ; prise de présidence par la Guadeloupe à compter du 8 avril.
9–11 avril 2025	Visite officielle à Mayotte du président Ary CHALUS et de la vice-présidente Marie-Luce PENCHARD.
23–25 avril 2025	44e Assemblée générale de la Commission des îles de la CRPM, à Las Palmas.
20 mai 2025	Forum POSEI pour les régions ultrapériphériques.
18–19 juin 2025	Comité de suivi de la CPRUP à Bruxelles.
19 juin 2025	Groupe de travail RUP de la Commission européenne.
23 juin 2025	Table ronde sur l'accès aux fonds de la politique de cohésion.
2 juillet 2025	Remise de la boîte à outils de l'OCDE.
4 juillet 2025	Bureau politique de la CRPM à La Haye.
15 juillet 2025	Audition de la commission du développement régional du Parlement européen.
16–17 septembre 2025	Comité de suivi de la CPRUP.
17 septembre 2025	Rencontre avec le cabinet de la présidente de la Commission européenne.
22 septembre 2025	Réunion de restitution de la boîte à outils de l'OCDE.
14–16 octobre 2025	Comité de suivi de la CPRUP.
14 octobre 2025	Rencontre avec des députés européens issus des RUP.
16 octobre 2025	Groupe de travail RUP de la Commission européenne.
17–18 novembre 2025	Célébration des 30 ans de la CPRUP et Forum des RUP à Bruxelles.
19–21 novembre 2025	Assemblée générale de la CRPM à Barcelone, avec une intervention de la CPRUP au sein de la Commission des îles.
9–10 décembre 2025	Comité de suivi de la CPRUP.
12 décembre 2025	Concertation sur le paquet de simplification à l'Espace régional du Raizet, en Guadeloupe.
20–22 avril 2026	Comité de suivi de la CPRUP et dialogue de mise en œuvre avec Raffaele FITTO.
21 avril 2026	Rencontre avec les rapporteurs du règlement relatif aux Plans de partenariat nationaux et régionaux.
27–29 avril 2026	Assemblée générale de la Commission des îles à Cagliari.
3–4 juin 2026	Bureau politique de la CRPM à Visby.
11 juin 2026	Groupe de travail RUP de la Commission européenne.

12 juin 2026	Rencontre avec les ministres chargés des Affaires européennes à Bayonne.
10 septembre 2026	Adoption par la Commission de la nouvelle stratégie RUP et présentation du paquet de simplification.
16–17 septembre 2026	Comité de suivi et Groupe de travail RUP consacrés à la stratégie et au paquet de simplification.
4–6 novembre 2026	30e Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, en Guadeloupe.

2. Consultations publiques et contributions

La présidence a mené 23 consultations publiques, ainsi que des courriers adressés aux autorités européennes et des propositions d'amendements concernant notamment le cadre financier pluriannuel et le règlement Global Europe.

Les consultations recensées portent notamment sur les sujets suivants :
- Pacte européen pour les océans et politiques maritimes
- Pêche et activités liées à l'économie bleue
- Cadre financier pluriannuel post-2027
- Système d'échange de quotas d'émission (SEQE)
- Tourisme et logement abordable
- Lutte contre la pauvreté
- Règlement Global Europe
- Erasmus+ 2028-2034
- Simplification réglementaire
- Stratégie européenne pour les îles
- Politique de cohésion
- Lignes directrices relatives au transport aérien

3. Principales déclarations, contributions et propositions d'amendements

- Déclaration conjointe remise aux commissaires européens lors du Forum des RUP du 18 novembre 2025.
- Contributions conjointes et nationales relatives au paquet de simplification réglementaire, transmises en juin 2025 et janvier 2026.
- Amendements portés par la CPRUP sur le règlement relatif aux Plans de partenariat nationaux et régionaux.
- Déclaration politique de Bayonne remise aux représentants de la France, de l'Espagne et du Portugal le 12 juin 2026.
- Contributions et amendements relatifs au cadre financier pluriannuel 2028-2034 et au règlement Global Europe.

GUADELOUPE

RUP 25-26

Présidence de la conférence des
Régions Ultrapériphériques

www.cp-rup.com

REGION GUADELOUPE
Archipel d'Avenir